



Organe international de contrôle des stupéfiants

Pour information — document sans caractère officiel.

**EMBARGO: 2 mars 2005
00:01 heure (GMT)**

LES PHARMACIES SUR INTERNET FONT GRIMPER LES VENTES DE DROGUES ILLICITES

L'Organe invite les gouvernements à prendre des mesures énergiques contre les pharmacies sur Internet non autorisées

Selon le rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, rendu public aujourd'hui (2 mars 2005), plusieurs milliards de doses de médicaments sont vendues illicitement sur Internet chaque année, mettant gravement en danger la santé des clients.

Dans son rapport, l'Organe se déclare à nouveau préoccupé par les ventes illicites par des pharmacies sur Internet de substances placées sous contrôle. Les ventes illicites par Internet et la contrebande par la poste de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle ont connu une progression régulière en 2004 et représentent actuellement la grande majorité des ventes de ces pharmacies sur Internet illicites. Ces pharmacies vendent couramment des stupéfiants et des substances psychotropes sans les ordonnances requises.

Les ventes illicites sur Internet concernent des substances qui sont particulièrement susceptibles de faire l'objet d'un abus, notamment certains opioïdes, comme l'oxycodone, des stimulants, comme les amphétamines, et des benzodiazépines, comme l'alprazolam et le diazépam, ainsi que des substances qui sont dangereuses (voire mortelles) lorsqu'elles sont administrées sans supervision médicale appropriée, comme le fentanyl et le sécobarbital.

L'Organe se déclare également préoccupé par le fait que l'absence de restrictions d'âge pour les clients potentiels de ces substances pourrait grandement favoriser l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance parmi les enfants et les adolescents, phénomène déjà observé dans certains pays, notamment aux États-Unis.

L'authenticité et la qualité des produits vendus illicitement sur Internet sont souvent douteuses — parfois, il s'agit même de médicaments de contrefaçon. En outre, l'achat de ces médicaments sans ordonnance valable contrevient à la réglementation nationale de presque tous les pays. De même, dans bien des cas, les produits achetés auprès de pharmacies sur Internet non autorisées sont plus onéreux que ceux obtenus auprès de pharmacies officielles et, en l'absence d'ordonnance, ils ne sont pas remboursés par les systèmes nationaux de sécurité sociale.

Conscient de ce problème international qui prend de l'ampleur, l'Organe a organisé en automne 2004 une réunion d'un groupe d'experts sur les ventes illicites sur Internet. La réunion, qui a rassemblé des spécialistes nationaux et internationaux de différents organismes, a permis de mieux commencer à comprendre le problème et de faire des recommandations touchant les mesures à adopter.

L'Organe compte aussi organiser une consultation des organisations régionales et internationales concernées dont Interpol, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale des douanes et l'Union postale universelle.

En 2004, des exemples de coopération réussie ont prouvé qu'une action concertée pouvait s'avérer utile. Aux Antilles néerlandaises, notamment, les autorités nationales ont contré avec succès les activités illégales de pharmacies sur Internet. L'Organe espère que cette action servira d'exemple pour les autres pays, comme le Pakistan, qui sont réticents à coopérer et à réprimer les pharmacies sur Internet opérant à partir de leur territoire.

Organe international de contrôle des stupéfiants

L'Organe a proposé une double démarche: encourager les pays à échanger des informations et, parallèlement, neutraliser l'offre au bout de la chaîne. Il propose que les pays partagent leurs expériences et mettent en place un mécanisme propre à faciliter les échanges rapides d'informations sur des cas spécifiques. Cela devrait être complété par l'arrêt de l'approvisionnement des pharmacies sur Internet non autorisées. La plupart de celles-ci offrant des produits de marque qu'elles obtiennent auprès de fournisseurs établis et reconnus, les autorités chargées de contrôler lesdits fournisseurs peuvent effectivement empêcher les envois destinés aux pharmacies sur Internet non autorisées.

Le rapport reconnaît aussi que non seulement les autorités nationales doivent prendre des mesures plus rigoureuses pour réprimer ces agissements délictueux, mais encore qu'il importe qu'elles intensifient leurs activités de sensibilisation aux risques potentiels que représente l'achat de produits illicites sur Internet. Les consommateurs doivent prendre conscience du fait que, faute de contrôle de la qualité, l'achat de ces produits constitue une violation de la législation nationale, voire un risque potentiel pour leur santé. Par ailleurs, les autorités judiciaires et les magistrats doivent accorder plus d'importance aux ventes illicites de produits pharmaceutiques contenant des substances placées sous contrôle et leur appliquer des sanctions adéquates.

"Pour lutter efficacement contre ce type d'activités illicites, il est indispensable de renforcer la coopération internationale et, surtout, il faut que les États aient la volonté politique d'accorder au problème l'intérêt qu'il requiert ", a conclu le Président de l'Organe, M. Hamid Ghodse.